



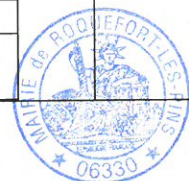
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU
MARDI 10 avril 2018

DEBUT DE LA SEANCE	FIN DE LA SEANCE	SECRETARE DE SEANCE	NOMBRE DE CONSEILLERS	
18h40	20h40	Elisabeth JANIN	En exercice	29
			Présents	16
			Votants	22

N°	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	<p>ADMINISTRATION : ACHAT TERRAINS VAL DES CISTES PAR LA MAIRIE – AUTORISATION DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des dites parcelles propriété de la SCI Val des Cistes pour un montant de 30 905,20 euros. - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la revente d'une partie des dits terrains aux riverains intéressés (déduction faite de la superficie de l'assise foncière des réseaux d'assainissement) au prix du mètre carré acquis. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférents. 	M.DUPERET TOUMIEU
2	<p>ADMINISTRATION : ACHAT TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE DE HENRI POMERO PAR LA MAIRIE – AUTORISATION DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la parcelle concernée à l'Euro symbolique. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents. 	M.DUPERET TOUMIEU
3	<p>ADMINISTRATION : ACHAT TERRAIN (CHAPELLE) A L'EURO SYMBOLIQUE DE ODETTE GIRAUD PAR LA MAIRIE – AUTORISATION DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la parcelle concernée a l'Euro symbolique. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents. 	M.DUPERET TOUMIEU
4	<p>ADMINISTRATION : ACHAT TERRAIN (LAVOIR) A L'EURO SYMBOLIQUE DE ODETTE GIRAUD PAR LA MAIRIE – AUTORISATION DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de la parcelle concernée a l'Euro symbolique. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents. - AUTORISE Monsieur le Maire à nommer la future placette « Gaston GIRAUD » 	M.DUPERET TOUMIEU
5	<p>ADMINISTRATION : PROJET DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LES CONSORTS THEVENIN ET LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la création d'une servitude de passage et de canalisation sur la parcelle communale CZ 3 au profit des parcelles CZ 11-14-15-16-23-20-17-18-22-19-12-13-21. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude de passage et de canalisation et tous documents y afférents. 	M.DUPERET TOUMIEU
6	<p>ADMINISTRATION : PROJET DE CESSION DE TERRAINS ENTRE LES CONSORTS BRISSET – ORSONI ET LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de cession de la section de chemin en lacune d'une surface de 142 m² telle que délimitée dans le plan du géomètre expert, au prix fixé par le service du Domaine au profit des Consorts BRISSET et ORSONI - AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte administratif de transfert de propriété aux propriétaires riverains, les époux ORSONI et les époux BRISSET, destinés à la publication hypothécaire. - DONNE délégation à Monsieur DUPERET TOUMIEU, Premier Adjoint, à signer les actes à intervenir au nom et pour le compte de la commune et tous documents y afférents. 	M.DUPERET TOUMIEU
7	<p>ADMINISTRATION : PROJET DE CONVENTION D'USAGE POUR DES TERRAINS ENTRE LES CONSORTS DE ROBIEN ET LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la création de l'espace de détente. 	M.DUPERET TOUMIEU



	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la création d'un stationnement public de véhicules à l'occasion de certains événements comme des mariages, des enterrements ou diverses cérémonies sur la partie Nord de la propriété. - APPROUVE la création d'un cheminement piéton le long de la Route De La Colle entre le cours d'eau « La Miaine » et la départementale. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées parcelles section AW N° 11 (partie Nord-Ouest), section AW N° 10 (partie Nord) et section AW N° 54, à intervenir avec la SCI ÉRATO GESTION et tous documents y afférents. 																																					
8	<p>INTERCOMMUNALITE : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) SIGNATURE D'UN MANDAT DE GESTION ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS ET LA CASA</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe d'un mandat de gestion provisoire donné par la CASA à la commune de Roquefort-les-Pins pour l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique » pour les années 2017 et 2018 dont les opérations comptables qui en découleront seront enregistrées dans le Budget Annexe « Aménagement du Parc de Sophia Antipolis » ; - APPROUVE les termes de la convention de gestion provisoire à intervenir avec la commune de Roquefort-les-Pins, jointe en annexe ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en découlant, ainsi que les actes afférents à l'exécution de la présente délibération. 	M.DUPERET TOUMIEU																																				
9	<p>INTERCOMMUNALITE : RETROCESSION DE TERRAIN ENTRE LA SPL SOPHIA ET LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS (PARCELLE CZ30)</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de rétrocession de la parcelle CZ 30 appartenant à la SPL SOPHIA, au profit de la commune de Roquefort-Les-Pins. - AUTORISE Mr le Maire, à signer tous les actes afférents. 	M.DUPERET TOUMIEU																																				
10	<p>SECURITE : APPROBATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ; - S'ENGAGE à réaliser les contrôles techniques annuels pour les P.E.I sous pression, publics et privés ; - S'ENGAGE à réaliser les conventions avec les propriétaires des P.E.I privés. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions. 	M. FERRASSE																																				
11	<p>ADMINISTRATION : DEMANDE DE PRISE DE MOTION POUR ALERTER LE GOUVERNEMENT SUR LA HAUSSE DE LA CSG</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'adopter cette Motion selon les termes ci-dessus définis, en demandant à l'Association des Maires du Département d'user de son influence pour exprimer le mécontentement des Elus de la République. - DIT que cette motion sera transmise à Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires de France. 	M. LE MAIRE																																				
12	<p>FINANCES : REGIES MUNICIPALES – PRESENTATION DES TARIFS ACTUALISES 2018</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les modifications tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2018, des repas à la cantine comme suit : 4,00 euros le repas 3,30 euros le repas à partir du 3^{ème} enfant 5,10 euros le repas pour les extérieurs et les enseignants. <p>Garderie</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>MATERNELLE</th> <th>ANCIENS TARIFS</th> <th>NOUVEAUX TARIFS PROPOSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Garderie matin</td> <td>21</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Garderie soir</td> <td>21</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Garderie matin et soir</td> <td>41</td> <td>42</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PRIMAIRES</th> <th>ANCIENS TARIFS</th> <th>NOUVEAUX TARIFS PROPOSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Garderie matin</td> <td>10.5</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Garderie soir</td> <td>10.5</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Garderie matin et soir</td> <td>21</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table> <p>Etude</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Prestation</th> <th>Anciens Tarifs</th> <th>Nouveaux Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 à 4 jours d'étude surveillée</td> <td>35 euros</td> <td>37 euros</td> </tr> <tr> <td>1 à 2 jours d'étude surveillée</td> <td>25 euros</td> <td>27 euros</td> </tr> <tr> <td>Réduction pour les fratries uniquement sur le 2^{ème} enfant et uniquement sur la formule 4 jours</td> <td>22 euros</td> <td>24 euros</td> </tr> </tbody> </table>	MATERNELLE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES	Garderie matin	21	22	Garderie soir	21	22	Garderie matin et soir	41	42	PRIMAIRES	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES	Garderie matin	10.5	11	Garderie soir	10.5	11	Garderie matin et soir	21	22	Prestation	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs	3 à 4 jours d'étude surveillée	35 euros	37 euros	1 à 2 jours d'étude surveillée	25 euros	27 euros	Réduction pour les fratries uniquement sur le 2 ^{ème} enfant et uniquement sur la formule 4 jours	22 euros	24 euros	MME.ERKER
MATERNELLE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES																																				
Garderie matin	21	22																																				
Garderie soir	21	22																																				
Garderie matin et soir	41	42																																				
PRIMAIRES	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS PROPOSES																																				
Garderie matin	10.5	11																																				
Garderie soir	10.5	11																																				
Garderie matin et soir	21	22																																				
Prestation	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs																																				
3 à 4 jours d'étude surveillée	35 euros	37 euros																																				
1 à 2 jours d'étude surveillée	25 euros	27 euros																																				
Réduction pour les fratries uniquement sur le 2 ^{ème} enfant et uniquement sur la formule 4 jours	22 euros	24 euros																																				



Tarifs funéraires

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau tarif de vacation pour la surveillance des opérations funéraires à 25,00 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

Pour les concessions

Nombre de places	Prix en 2018 Pour 5 ans	Prix en 2018 Pour 15 ans	Prix en 2018 Pour 30 ans
1	290		
2		1020	1750
4		2040	3500
6		7000	
Columbarium		290	585
Columbarium 2et 3 places		585	1170

Pour les caveaux

Libellé	Nombre de place	Prix TTC en 2018
Caveau	1	1260
Caveau	2	1500
Caveau	4	1600
Caveau	6	1800
Columbarium	1	195
Columbarium 2et 3 places	2 à 3	300

Il faudra rajouter obligatoirement pour les columbariums uniquement le prix de la plaque d'inscription en marbre qui est de 70 euros TTC (à rajouter au prix de la concession et du caveau).

Pour le Jardin du Souvenir, le prix de la plaque signalétique en marbre est de 40 euros TTC.

Terrain de foot

	1 fois/semaine	2 fois/semaine	3 fois/semaine	4 fois/semaine
½ terrain	1 200	1 500	1 600	1 800
1 terrain	2200	2 900	3200	3 500
Location journée	900			
Location 1/2 journée	500			
Location esplanade stade	400			

13 FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution aux Associations des subventions telles que définies ci-dessus :
 1. 91 060€ pour les associations de la Commune
 2. 2 280€ pour les associations extérieures
 Les crédits étant prévus au Budget Primitif 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire.

M. POTTIER**14 RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUALISATION ET MISE A JOUR DES DONNEES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réactualisation du tableau des effectifs municipaux.

**M. DUPERET
TOUMIEU****15 FINANCES :****a- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

OPERATIONS DE L'EXERCICE

	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>
Section de fonctionnement :	8 443 634,67	8 721 475,17
Section d'investissement :	1 757 300,21	1 775 012,24
TOTAUX	10 200 934,88	10 496 487,41

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE


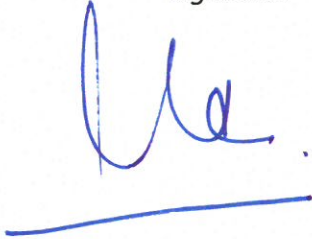
	<u>Déficit : Excédent :</u>
Section de fonctionnement :	277 840,50
Section d'investissement :	17 712,03
TOTAL	295 552,53



	<p>b- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT OPERATIONS DE L'EXERCICE</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;"><u>Mandats émis</u></th> <th style="text-align: right;"><u>Titres émis</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Section de fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">378 163,76</td> <td style="text-align: right;">425 307,16</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement :</td> <td style="text-align: right;">3 633,74</td> <td style="text-align: right;">206 786,75</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX</td> <td style="text-align: right;">381 797,50</td> <td style="text-align: right;">632 093,91</td> </tr> </tbody> </table> <p>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;"><u>Déficit : Excédent :</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Section de fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">47 143,40</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement :</td> <td style="text-align: right;">203 153,01</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">250 296,41</td> </tr> </tbody> </table> <p>c- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL Le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du Receveur, Budget Principal <p>d- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT Le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du Receveur, Budget Annexe Assainissement <p>e- TAUX D'IMPOSITION 2018 Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les propositions, - DECIDE d'appliquer les taux suivants pour l'année 2018 : <ul style="list-style-type: none"> - Taxe d'habitation..... 15.17 % - Foncier bâti..... 13.07 % - Foncier non bâti..... 36.02 % - CHARGE la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente. <p>f- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018</p> <p><u>Section de Fonctionnement :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">8 126 233,50</td> </tr> <tr> <td>Recettes.....</td> <td style="text-align: right;">8 126 233,50</td> </tr> </table> <p><u>Section d'Investissement :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">4 998 185,33</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">4 998 185,33</td> </tr> </table> <p>g- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018</p> <p><u>Section de Fonctionnement :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">358 293.00</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">358 293.00</td> </tr> </table> <p><u>Section d'Investissement :</u></p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">272 446,01</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">272 446,01</td> </tr> </table>		<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>	Section de fonctionnement :	378 163,76	425 307,16	Section d'investissement :	3 633,74	206 786,75	TOTAUX	381 797,50	632 093,91		<u>Déficit : Excédent :</u>	Section de fonctionnement :	47 143,40	Section d'investissement :	203 153,01	TOTAL	250 296,41	Dépenses	8 126 233,50	Recettes.....	8 126 233,50	Dépenses	4 998 185,33	Recettes	4 998 185,33	Dépenses	358 293.00	Recettes	358 293.00	Dépenses	272 446,01	Recettes	272 446,01	
	<u>Mandats émis</u>	<u>Titres émis</u>																																				
Section de fonctionnement :	378 163,76	425 307,16																																				
Section d'investissement :	3 633,74	206 786,75																																				
TOTAUX	381 797,50	632 093,91																																				
	<u>Déficit : Excédent :</u>																																					
Section de fonctionnement :	47 143,40																																					
Section d'investissement :	203 153,01																																					
TOTAL	250 296,41																																					
Dépenses	8 126 233,50																																					
Recettes.....	8 126 233,50																																					
Dépenses	4 998 185,33																																					
Recettes	4 998 185,33																																					
Dépenses	358 293.00																																					
Recettes	358 293.00																																					
Dépenses	272 446,01																																					
Recettes	272 446,01																																					
16	<p>FINANCES : DETR ET DSIL 2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT DANS LE CADRE DU PROJET DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la demande de subvention suivant la répartition établie au tableau. - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet les aides financières au titre de la DETR et du DSIL. 	MME.ERKER																																				
17	<p>FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES POUR LE PÔLE CULTUREL DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes - DECIDE d'inscrire cette future recette au budget 2018 	MME.ERKER																																				
18	<p>RESSOURCES HUMAINES : COMITE TECHNIQUE PARITAIRE-COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p>	M. LE MAIRE																																				



	<ul style="list-style-type: none"> - FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires à 3 siégeant au comité technique, - DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, - DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant. 	
19	<p>RESSOURCES HUMAINES : COMITE D'HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL-COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le nombre de représentants du personnel titulaires à 3 siégeant au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, - DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants - DECIDE le recueil, par le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant. 	M. LE MAIRE

<p style="text-align: center;"><i>Tampon et date</i></p> <p style="font-size: 1.2em;">16/04/18</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p style="text-align: center;"><i>Signature</i></p> <div style="text-align: center;">  </div>